



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

ACCORDS-CADRES

AVENANT N°2

Changement de titulaire - restructuration

A - Identification du pouvoir adjudicateur

SDIS de la Loire
8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 Saint-Etienne Cedex 1

B - Identification du titulaire initial de l'accord-cadre

THEVENET CONSULTANTS (mandataire)
180 Allée des Tropiques – ZAC DES ILES
69380 MARCILLY D'AZERGUES
N° SIRET : 353 017 700 00074
N° de téléphone : 04.78.83.85.63

BER (co-traitant)
172, Avenue du stade - Le Cinépole
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
N° SIRET : 537 529 869 00027
N° de téléphone : 04.77.55.67.33

C - Objet de l'accord-cadre

Objet du marché public:

Consultation 19S0023- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la sécurisation des différents sites du SDIS42

Date de la notification du marché public :

03 janvier 2020

Durée d'exécution du marché public :

La durée du marché court à compter de sa notification.

**Le délai d'exécution des prestations est fixé par le pouvoir adjudicateur dans les conditions ci-après :
Les durées de chaque phase prévue au marché feront l'objet d'une proposition par les candidats. Cette proposition sera matérialisée par le planning prévisionnel détaillé à remettre au titre de l'offre et sera également renseignée par le candidat dans l'acte d'engagement.**

La durée indicative souhaitée par le pouvoir adjudicateur pour les phases 1 et 2 est de deux mois à compter de la notification du marché. Cette durée s'entend pour les deux phases. La durée prévisionnelle de la phase 3 est de 24 mois.

La phase 1, démarre à compter de la notification du marché. Lesancements des phases 2 et 3 de la mission feront l'objet d'un ordre de service.

Les candidats devront tenir compte du fait que le pouvoir adjudicateur souhaite pouvoir notifier les marchés d'équipement des bâtiments du SDIS de la Loire avant la fin du premier semestre 2020.

Montant initial du marché public (hors prestations sur devis):

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 212 778,00 €
- Montant TTC : 255 333,60 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Avenant n° 2 a pour objet la modification et la substitution d'un nouveau titulaire à savoir :

THEVENET CONSULTANTS, filiale à 100% de la société GLI, a été dissoute sans liquidation le 30 novembre 2023, avec transmission universelle de patrimoine à effet du 1er janvier 2024.

En effet, le Groupe INGEROP, auquel la société GLI appartient, a engagé un processus de réorganisation interne afin de rationaliser son organisation. Dans ce contexte, il a été décidé de procéder au regroupement opérationnel des sociétés GLI et THEVENET CONSULTANTS. L'intégralité du patrimoine de cette dernière, de ses droits et de ses obligations est donc légalement et automatiquement transmis à son actionnaire unique, la société GLI.

En conséquence, la société GLI, Le Méliès, 261 rue de Paris, 93100 MONTREUIL, RCS BOBIGNY 338 578 586, est considérée pour l'avenir titulaire du présent accord cadre en lieu et place de la société THEVENET CONSULTANTS, 180 Allée des Tropiques, ZAC DES ILES, 69380 MARCILLY D'AZERGUES, SIRET : 353 017 700 00074 à laquelle elle se substitue depuis le 1^{er} janvier 2024.

Cette substitution est sans effet sur les conditions d'exécution de l'accord-cadre, lesquelles restent inchangées.

Incidence financière de la modification:

La modification a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

La tableau de répartition des honoraires entre les cotraitants continue de s'appliquer tel que prévu dans l'avenant n°1.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GLI (mandataire)		
BER (cotraitant)		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour le service départemental d'incendie et de secours de la Loire :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent document »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre.)